

# ASSOCIATION FORESTIERE DU SUNDGAU ET DU JURA ALSACIEN

Président : Monsieur LANG Claude – 10 rue du Stade – 68220 HAGENTHAL-LE-BAS

## BULLETIN D'ADHESION 2024

*Pour les propriétaires possédant une surface inférieure à 10 hectares*

Je soussigné,

Mme – M. : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ COMMUNE : \_\_\_\_\_

Téléphone : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Portable : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**ATTENTION, La plupart des envois se font maintenant par mail.**

### 1. Demande l'adhésion à l'Association Forestière du Sundgau et du Jura alsacien

Cette adhésion permet également d'être membre de :

- ✓ la Fédération régionale des associations forestières : Forestiers d'ALSACE,
- ✓ du Syndicat des Forestiers Privés d'ALSACE qui me fera bénéficiaire de l'Assurance Responsabilité Civile de groupe (GROUPAMA ALSACE). Cette adhésion se fait par le biais de l'association forestière en accord avec le Syndicat.

### 2. Déclare pour l'année 2024, les surfaces de parcelles boisées ci-après :

COMMUNE	SURFACE PAR COMMUNE (en ares)
<b>TOTAL DE LA SURFACE (en ares)</b>	

**IMPORTANT** : Pour l'assurance responsabilité civile et la défense « recours-conseil » couvrant votre propriété, GROUPAMA demande impérativement :

- ✓ le nom exact du propriétaire légal (personne physique, S.C.I., Groupement Forestier...),
- ✓ la surface boisée totale pour chaque commune, sans quoi la couverture du risque n'est pas possible.

### 3. Paye ma cotisation en fonction de la tranche de surface ci-dessous :

**17 €** pour une surface inférieure à 5,00 ha (dont 8,50 € pour l'Association, 6,50 € pour l'Assurance Responsabilité Civile et le Syndicat des Propriétaires Forestiers d'Alsace et 2,00 € pour notre fédération régionale Forestiers d'Alsace).

**26 €** pour une surface comprise entre 5,00 et 9,99 ha (dont 16,00 € pour l'Association, 8,00 € pour l'Assurance Responsabilité Civile et le Syndicat des Propriétaires Forestiers d'Alsace et 2,00 € pour notre fédération régionale Forestiers d'Alsace).

Avec un chèque bancaire de \_\_\_\_\_ € (à l'ordre de l'Association Forestière du SUNDGAU et du JURA ALSACIEN)  
**pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.**

Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_

Signature :

**Bulletin à retourner au Président :**

Monsieur Claude LANG  
10 rue du Stade  
68220 HAGENTHAL-LE-BAS